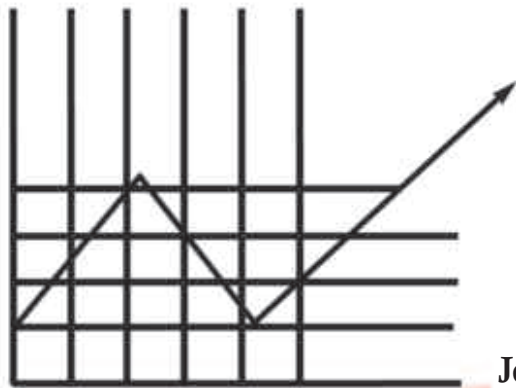




Fondée le 18 Février 2003
Récépissé N° 023/RDJ/C19/BASC

Directeur de la Publication :
Salomon Douala Epalè

Tél. : (237) 696.49.24.40
(237) 692 95 17 07
Site web : www.lettre-bourse.com



La Lettre de la BOURSE

Journal de l'Économie et des Marchés de Capitaux

N° 246 du 23 Février 2026

Cameroun : 400 FCFA
Cemac : 600 FCFA

CROISSANCE ET INNOVATION AU CAMEROUN

Le FMI recommande la poursuite des réformes structurelles

Au terme d'une mission de deux semaines au Cameroun, le Fonds monétaire international (FMI) appelle les autorités à accélérer et améliorer l'exécution des investissements publics, jugés essentiels pour relancer la croissance. Si la situation budgétaire est jugée globalement stable, l'institution souligne l'urgence de combler le déficit d'infrastructures et de renforcer l'efficacité des politiques publiques dans un contexte de marges financières limitées. P.3



4^{ème} édition des Cemac's Capital Market Awards

La COSUMAF confirme sa participation

Le régulateur soutient la prestigieuse cérémonie annuelle de récompense des acteurs de l'écosystème du marché financier sous-régional, la Cosumaf vient de confirmer par courrier sa participation active à la 4^{ème} édition des Cemac's Capital Market Awards (CCMA) prévue les 23 et 24 avril 2026 à Douala (Cameroun). P.7



NAFA

Yvon Sana Bangui engage la Beac dans la transformation du système financier africain

À l'invitation du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD), le Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique centrale (Beac), Monsieur Yvon SANA BANGUI, a pris une part active, le 17 février 2026, à une séance de travail de haut niveau consacrée à la présentation de la Nouvelle architecture financière africaine (NAFA) à Abidjan, Côte d'Ivoire. P.6

Port de Douala-Bonabéri

Le PAD suspend partiellement le contrat de Transatlantic D

Dans une correspondance confidentielle datée du 16 février 2026 (N°000128/DG/PAD), le Directeur général du PAD, Cyrus Ngo'o, instruit Transatlantic D. S.A. de suspendre, « jusqu'à nouvel ordre », l'exécution de certaines clauses du contrat de concession signé le 25 novembre 2025. P.2



4^{ème} édition
**CEMAC'S CAPITAL
MARKETS AWARDS**

Du 23 au 24 avril 2026
à Douala (CAMEROUN)

COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LE THÈME :

« Le financement de la croissance économique des pays de la zone CEMAC par le marché financier »

Inscriptions ouvertes
pour les sponsors et participation

Contacts : (237) 696 49 24 40 - (237) 692 95 17 07
E-mail : lalettresarl@gmail.com

PORT DE DOUALA-BONABÉRI : VERS UNE SORTIE DANS LA CRISE DU SCANNING

Le PAD suspend partiellement le contrat de Transatlantic D



Après plusieurs semaines de tensions autour du scanning des conteneurs au Port de Douala-Bonabéri, la décision du Port Autonome de Douala (PAD) de suspendre partiellement le contrat de Transatlantic D.S.A. apparaît comme un possible tournant. Depuis le début de l'année 2026, l'inspection intégrale des flux conteneurisés import/export cristallisait une vive controverse entre opérateurs, administrations et acteurs de la chaîne logistique. Dans une correspondance confidentielle datée du 16 février 2026 (N°000128/DG/PAD), le Directeur général du PAD, Cyrus Ngoò, instruit Transatlantic D.S.A. de suspendre, «

jusqu'à nouvel ordre », l'exécution de certaines clauses du contrat de concession signé le 25 novembre 2025. Cette mesure fait suite aux directives du Premier ministre (lettre du 30 janvier 2026) et à une correspondance du ministre des Finances en date du 13 février 2026. Concrètement, l'entreprise devra cesser le scanning des flux conteneurisés opérés par SGS S.A. et limiter ses interventions à des segments spécifiques : le vrac solide non conteneurisé traité dans les autres terminaux, ainsi que les véhicules, conteneurs vides et conteneurs hors gabarit débarqués au terminal à conteneurs. Sur le plan institutionnel, la décision

traduit une reprise en main politique du dossier et une volonté d'apaisement dans un contexte marqué par des accusations de chevauchement de compétences et de blocages opérationnels. Sur le plan économique, elle pourrait contribuer à fluidifier les opérations portuaires et à réduire les tensions qui pesaient sur la chaîne logistique import/export du principal hub maritime du Cameroun. Reste à savoir si cette suspension partielle constitue une véritable sortie de crise ou une mesure transitoire en attendant une clarification définitive du dispositif de sécurisation et de contrôle des marchandises au Port de Douala-Bonabéri.

ÉLEVAGE EN PÉRIL DANS LA MAMBÉRÉ-KADÉÏ EN CENTRA-FRIQUE

Depuis janvier, une mystérieuse maladie décime cabris et porcs à Berbérati



Depuis le mois de janvier 2026, les petits éleveurs de Berbérati, dans la préfecture de Mambéré-Kadéï, font face à une vague inhabituelle de mortalité dans leurs élevages. Le phénomène, toujours en cours au 12 février 2026, touche principalement les cabris et les porcs.

« En l'espace de deux jours, j'ai perdu trois cabris », témoigne Emmanuel Benam, évoquant des pertes enregistrées début février. Comme d'autres éleveurs, il soupçonne une résurgence saisonnière assimilée à la peste des petits ruminants, une maladie qui, selon eux, sévit chaque année entre janvier et février.

Face à cette situation récurrente, les appels à une campagne de vaccination d'urgence se multiplient. À Longoté 2, Firmin Ongube déplore que seules des doses contre la rage soient régulièrement acheminées, laissant les petits ruminants sans protection spécifique.

De son côté, l'Agence nationale du développement de l'élevage indique que les cas persistent en ce mois de février et recommande l'abattage des bêtes malades ainsi que l'isolement des animaux encore sains.

En l'absence d'identification formelle de l'agent pathogène à la mi-février 2026, la maladie continue d'éroder les revenus des ménages ruraux, posant avec acuité la question d'une riposte sanitaire structurée avant la fin de la saison critique.

COOPÉRATION BILATÉRALE CONGO-JAPON

Tokyo renforce son appui aux écoles et à la santé à Brazzaville

Du 10 au 11 février 2026, une délégation de l'ambassade du Japon au Congo, conduite par le chargé d'affaires Maekawa Hidenobu, a effectué une tournée de presse à Brazzaville afin de présenter l'impact concret de l'aide japonaise sur le terrain. Point d'orgue de cette mission : la signature, le 11 février, d'un contrat de don de 36 millions de F CFA en faveur du Centre médico-social d'Inoni Plateau, dans le district de Ngabé. Financé dans le cadre du programme d'Aide non-remboursable aux micro-projets locaux (APL), ce don permettra l'acquisition de 38 équipements médicaux essentiels. L'objectif est de renforcer les capacités opé-

tionnelles du centre, qui pourra désormais proposer consultations générales, services de maternité, accouchements sécurisés et hospitalisations de base. Environ 5 400 habitants d'Inoni Plateau, notamment les femmes enceintes et les nouveau-nés, devraient bénéficier directement de cette amélioration de l'offre de soins. Au cours de la tournée, les médias ont également visité plusieurs infrastructures réalisées grâce au soutien japonais : un bâtiment de collège au complexe scolaire Père Pierre Desportes à Mousosso (8e arrondissement de Brazzaville), ainsi que l'Institut de technique agricole de Makélékélé (arrondissement 1). La mission s'est achevée par la visite de la



cantine scolaire de l'école primaire de Kintélé Fleuve, appuyée par la coopération japonaise avec l'assistance technique du Programme alimentaire mondial. À l'issue de son séjour, le 12 février 2026, Maekawa Hidenobu a réaffirmé l'engagement du Japon à accompagner les priorités du

Plan national de développement 2022-2026 du Congo, notamment dans le renforcement des infrastructures sanitaires et l'accès aux services sociaux de base, tout en soulignant la nécessité d'assurer une utilisation optimale des équipements financés.

RÉGULATION NUMÉRIQUE : « MENACE À LA SÉCURITÉ NATIONALE »

Au Gabon, la HAC suspend les réseaux sociaux

La Haute Autorité de la Communication (HAC) a annoncé, mardi 17 février 2026, la suspension immédiate des réseaux sociaux sur l'ensemble du territoire gabonais. L'organe de régulation justifie cette décision par la recrudescence de contenus jugés « diffamatoires, haineux et attentatoires à la sécurité nationale », susceptibles de troubler l'ordre public.

Dans son communiqué, l'autorité évoque la circulation répétée de propos injurieux et de fausses informations, en violation du Code de la communication en vigueur. Elle estime que ces dérives portent atteinte à la cohésion sociale et à la stabilité des institutions. La mesure vise également la divulgation non autorisée de données personnelles, présentée comme un phénomène préoccupant dans un environnement nu-

mérique qualifié de « vulnérable ».

La HAC pointe par ailleurs l'inaction des grandes plateformes numériques, dénonçant une absence de « véritable volonté de modération » face aux contenus illicites. Elle appelle ces acteurs à assumer davantage leurs responsabilités dans la lutte contre la désinformation et les abus en ligne.

L'institution rappelle que la liberté d'expression doit s'exercer dans le respect des lois nationales et internationales, et ne saurait servir de fondement à des pratiques compromettant la paix sociale et la sécurité publique. La suspension est ainsi présentée comme une réponse exceptionnelle destinée à prévenir tout risque de déstabilisation.

Cette décision marque un tournant dans la gestion des espaces numériques au Gabon. Au-delà du débat sur la régulation, ses ré-



percussions pourraient toucher la communication institutionnelle, l'accès à l'information citoyenne et l'activité économique, notamment celle des petites entreprises fortement dépendantes des plateformes numériques pour leur visibilité.



Journal de
l'Économie et
des Marchés

Maintenez le lien, abonnez-vous à la version numérique



Tél. : (237) 696 49 24 40
E-mail : lettrebourse@gmail.com

Retrouvez nous sur ekiosque.com

GOUVERNANCE PORTUAIRE

Douala enclenche le « tout numérique » en 2026

Le Port autonome de Douala annonce une digitalisation intégrale de ses procédures d'ici septembre 2026. Cette décision fait suite à une enquête de l'Observatoire régional des pratiques anormales (OPA), qui met en lumière délais excessifs, surcoûts et persistance de pratiques illicites sur la principale plateforme logistique du pays.



Le cap est fixé : à compter de septembre 2026, l'ensemble des opérations liées au passage portuaire à Douala devra être traité via un système entièrement numérisé. L'annonce intervient après la restitution, le 12 février 2026, d'une étude conduite entre 2021 et 2024 par l'OPA.

Organe technique mis en place dans l'espace CEMAC pour identifier, documenter et réduire les dysfonctionnements et pratiques anormales sur les corridors commerciaux, l'OPA agit comme un instrument d'audit et d'alerte au service de la compétitivité régionale. Son dernier rapport dresse un constat mitigé : si des plateformes électroniques existent, leur appropriation reste incomplète.

Selon l'enquête, certaines étapes cruciales notamment l'émission des documents de transit, nécessitent encore des interventions physiques, favorisant des paiements informels dénoncés par 20 à 30 % des commissionnaires agréés en douane interrogés. Les délais moyens de dédouanement atteignent huit jours, avec des pics de 39 jours entre la validation du manifeste et l'ouverture effective des formalités. Le séjour des camions dans l'enceinte portuaire avoisine trois jours, tandis que les coûts annexes peuvent grimper jusqu'à 180 000 FCFA par véhicule.

Face à ces goulots d'étranglement, le PAD finalise un système d'information portuaire unifié. « Le PAD est en train de finaliser son système d'informations portuaires, qui permettra de capter l'ensemble des informations, que ce soit des armateurs, des consignataires ou acconiers pour que ces informations soient circonscrites dans un module unique et à la disposition des autres parties prenantes. Ce

système sera totalement opérationnel d'ici le mois de septembre 2026, avec une dématérialisation totale et effective de la plateforme portuaire », a déclaré Jean Yves Mas-souka, chef de la cellule de facilitation des échanges.

Pour les professionnels du secteur, la réforme est attendue. « Si tout est dématérialisé, on aura trouvé les solutions à tous les problèmes », estime Albert Etoundi, président du Syndicat national des transitaires, acconiers et consignataires.

L'OPA recommande également la mise en place de numéros verts et de plateformes de dénonciation anonymes, ainsi qu'un renforcement des contrôles internes afin de réduire les zones de contact propices aux dérives.

Plus de 80 % du commerce extérieur camerounais transite par Douala, qui sert aussi de porte d'entrée aux marchandises destinées au Tchad et à la République centrafricaine. Une étude similaire a été menée au Port autonome de Kribi dans le cadre d'un programme financé par l'Union européenne.

Pour Pierre-Guillaume Boum Bissai, représentant résident de la Commission de la CEMAC, « l'OPA n'est pas un simple instrument de recherche, mais un outil stratégique dont l'ambition finale est de renforcer le commerce et la compétitivité de nos économies ».

Au-delà de la modernisation technique, l'enjeu est institutionnel : restaurer la confiance, réduire les coûts logistiques et consolider la position du Cameroun comme hub sous-régional. La réussite du chantier numérique sera ainsi un test majeur de gouvernance publique appliquée aux infrastructures stratégiques.

Emmanuel Um

CROISSANCE ET INNOVATION

Le FMI recommande la poursuite des réformes structurelles au Cameroun

Au terme d'une mission de deux semaines au Cameroun, le Fonds monétaire international (FMI) appelle les autorités à accélérer et améliorer l'exécution des investissements publics, jugés essentiels pour relancer la croissance. Si la situation budgétaire est jugée globalement stable, l'institution souligne l'urgence de combler le déficit d'infrastructures et de renforcer l'efficacité des politiques publiques dans un contexte de marges financières limitées.

La mission du Fonds monétaire international conduite par Christine Dieterich a achevé, le 12 février 2026, une série de consultations macroéconomiques avec les autorités camerounaises, la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) et le secteur privé. Reçue par le ministre des Finances, Louis Paul Motaze, l'équipe du FMI a livré une évaluation nuancée de la situation économique du pays, marquée par une stabilité budgétaire relative mais aussi par un ralentissement de la croissance en 2025.

Pour l'institution de Bretton Woods, la consolidation budgétaire observée ces dernières années constitue un acquis important, mais insuffisant pour soutenir une trajectoire de croissance plus dynamique. Le déficit d'infrastructures reste, selon la mission, l'un des principaux freins au développement économique. Routes, énergie et télécommunications figurent parmi les secteurs prioritaires, dont l'amélioration pourrait libérer le potentiel productif du pays et renforcer l'attractivité pour les investisseurs privés.

Le FMI insiste toutefois sur un point central. L'enjeu n'est pas seulement d'accroître les volumes de financement, mais surtout d'améliorer la capacité



de l'État à transformer ces ressources en projets concrets et opérationnels. La qualité de l'exécution des investissements publics, la rapidité de mise en œuvre et la cohérence de la planification apparaissent comme des déterminants clés de l'impact économique attendu.

Dans un contexte de ressources budgétaires contraintes, la soutenabilité de la dette demeure une préoccupation majeure. Le FMI rappelle que l'augmentation de l'endettement doit rester compatible avec la stabilité macroéconomique, d'où l'importance de renforcer la mobilisation des recettes fiscales et non fiscales. Des progrès ont été relevés dans l'administration fiscale et la gouvernance, qui contribuent à améliorer l'environnement des affaires, mais des efforts supplémentaires sont jugés nécessaires pour élargir l'assiette fiscale et réduire les pratiques dérogatoires dans l'exécution des dépenses.

Au-delà des infrastructures physiques, l'institution recommande la poursuite de réformes structurelles, notamment dans le secteur des télécommunications,

considéré comme un moteur potentiel de croissance et d'innovation. Un cadre réglementaire plus favorable pourrait stimuler l'investissement privé, accroître la compétitivité et soutenir la transformation numérique de l'économie. Les échanges ont également porté sur les perspectives macroéconomiques à moyen terme, la situation des arriérés intérieurs, la trajectoire du déficit budgétaire et les conditions du financement sur le marché régional des titres publics. Le FMI et les autorités camerounaises ont évoqué la possibilité d'un nouveau programme de coopération, dans un contexte où les pays de la CEMAC ont réaffirmé leur intérêt pour un cadre programmatique avec l'institution.

En filigrane, le message du FMI porte sur la relance de la croissance au Cameroun passe par un investissement public plus rapide, mieux ciblé et financièrement soutenable, adossé à des réformes structurelles capables de maximiser l'impact économique et social.

Carmen Belinga

ÉNERGIE ET FINANCES PUBLIQUES

67 milliards alignés pour sécuriser Nachtigal

Quatre banques s'appêtent à injecter 42 milliards de FCFA dans le dispositif monté par le ministère des Finances afin d'assurer les règlements dus à Nachtigal Hydro Power Company. Avec les engagements déjà acquis, l'État couvre près des deux tiers de l'enveloppe cible de 100 milliards, dans un contexte de pression sur la trésorerie énergétique.

Le ministère des Finances accélère la consolidation du schéma bancaire destiné à stabiliser les paiements liés au barrage de Nachtigal. Selon des sources concordantes, Afriland First Bank, UBA, SCB Cameroun et Access Bank ont marqué leur intérêt pour participer à l'opération, pour un volume cumulé de 42 milliards de FCFA actuellement en examen dans leurs instances internes. Dans le détail, Afriland First

Bank viserait 10 milliards de FCFA, UBA 12 milliards, tandis que SCB Cameroun et Access Bank se positionneraient chacune à hauteur de 10 milliards. Si ces intentions sont confirmées, l'architecture financière atteindrait environ 67 milliards de FCFA, en incluant les 20 milliards déjà mobilisés auprès de CCA-Bank et de Société Générale Cameroun, ainsi que les 5 milliards additionnels envisagés par CCA-Bank.

L'ingénierie de l'opération a été pilotée par Société Générale Capital Securities Central Africa, avec l'appui d'Elite Capital Securities Central Africa. Le cadre contractuel laisse la porte ouverte à d'autres intervenants financiers dans les semaines à venir afin de compléter les 33 milliards encore attendus.

Un volet de sécurisation accompagne le montage. Access Bank propose une émission de titres publics pour 10 milliards de FCFA afin d'alimenter le compte de réserve logé à la Caisse autonome d'amortissement. Ce coussin de liquidité vise à renforcer la confiance des prêteurs et à réduire le risque perçu sur l'opération.

En arrière-plan, l'État

cherche à désamorcer toute tension susceptible d'affecter la chaîne de paiement du secteur électrique. La garantie initialement prévue dans les accords du projet a été fortement sollicitée, notamment après l'activation de plus de 42 milliards de FCFA par l'exploitant. D'où la nécessité d'un mécanisme plus pérenne, capable d'absorber les aléas de trésorerie sans fragiliser la signature souveraine.

Au-delà du dossier Nachtigal, l'épisode illustre une évolution notable : la mobilisation accrue des banques locales et régionales pour soutenir des engagements stratégiques de l'État. Un signal fort envoyé au marché, mais qui reste conditionné à la clôture complète du tour de table.

COMMERCE ET INTÉGRATION RÉGIONALE

Afrique centrale : tirer parti de la recomposition mondiale pour renforcer sa souveraineté économique

Selon la dernière mise à jour de la CNUCED, le commerce mondial en 2026 se dessine dans un paysage profondément recomposé, marqué par le ralentissement économique, les tensions géopolitiques, les transitions numérique et écologique, ainsi que l'inflation réglementaire. Pour l'Afrique centrale, cette recomposition exige de ne plus se limiter à exporter davantage, mais de mieux s'insérer dans un système plus fragmenté et exigeant. L'intégration régionale, la diversification industrielle et le renforcement des chaînes de valeur locales apparaissent comme des leviers stratégiques essentiels pour la sous-région.



La croissance mondiale devrait plafonner autour de 2,6 % en 2026, tandis que les économies en développement hors Chine ralentissent elles aussi sous l'effet du tassement de la demande en Europe, aux États-Unis et en Asie. Les droits de douane unilatéraux se multiplient, le mécanisme de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est paralysé, et la multiplication des normes techniques alourdit les coûts de conformité. Pour les économies de la CEMAC, fortement dépendantes des matières premières comme le pétrole, le bois ou certains minerais, cette conjoncture fragilise les finances publiques et accroît les risques extérieurs.

Mais derrière cette complexité se dessine une opportunité stratégique. Le commerce Sud-Sud représente désormais plus de la moitié des exportations des pays en développement, et l'Afrique centrale peut en tirer parti pour réduire sa dépendance aux marchés traditionnels et diversifier ses partenaires commerciaux. L'essor des échanges entre pays du Sud modifie les centres de gravité commerciaux et crée de

nouvelles perspectives pour les économies africaines. L'Asie, le Moyen-Orient et certains pays africains eux-mêmes deviennent des partenaires structurants. Pour l'Afrique centrale, l'enjeu est d'accélérer l'intégration régionale réelle, de renforcer les corridors logistiques transfrontaliers, d'harmoniser les normes et de réduire les barrières non tarifaires. La structuration de chaînes de valeur régionales, qu'il s'agisse du bois transformé, de l'agro-industrie, du ciment ou de la métallurgie légère, peut devenir un levier pour amortir le ralentissement des marchés européens tout en augmentant la valeur ajoutée localement.

Près des deux tiers du commerce mondial circulent aujourd'hui via des chaînes de valeur façonnées par la géopolitique. Les entreprises privilégient les pays offrant stabilité institutionnelle, infrastructures fiables et sécurité énergétique. L'Afrique centrale dispose d'atouts majeurs avec ses ressources minières stratégiques, son potentiel hydroélectrique et sa position maritime dans le Golfe de Guinée. Mais ces

avantages restent insuffisamment exploités faute d'industrialisation et de coordination régionale. La transformation locale des matières premières est un impératif pour éviter que la région ne se marginalise progressivement.

Parallèlement, les services représentent désormais plus d'un quart du commerce mondial et progressent plus vite que les biens, principalement grâce au numérique. Mais la fracture digitale en Afrique centrale reste forte, avec des infrastructures limitées, des coûts élevés et un déficit de compétences spécialisées. Sans investissements significatifs dans le numérique, la formation et la régulation digitale, la région risque de rester en marge du segment le plus dynamique du commerce mondial.

L'Afrique centrale reste confrontée à plusieurs contraintes. La dépendance aux matières premières limite la diversification exportatrice, et l'insuffisance des infrastructures rend le commerce coûteux et fragmenté. L'intégration productive intra-CEMAC reste faible, freinant la création de valeur ajoutée régionale. La

multiplication des normes environnementales et sociales accroît la vulnérabilité des économies locales, tandis que les contraintes budgétaires limitent la capacité d'investissement public stratégique.

Pour surmonter ces limites, plusieurs leviers peuvent être mobilisés. L'industrialisation ciblée et régionale, en créant des pôles industriels spécialisés intégrés dans une logique communautaire plutôt que concurrentielle, permettrait de capturer davantage de valeur. La diplomatie économique coordonnée offrirait la possibilité de négocier collectivement sur les minéraux critiques et les normes climatiques, sécurisant ainsi transferts technologiques et financements verts. L'accélération numérique, via un plan régional d'infrastructures et de formation aux métiers du digital, est indispensable pour ne pas rester marginalisé dans le commerce des services. La réforme logistique, en donnant la priorité aux corridors stratégiques Douala-Bangui-N'Djamena et Libreville-Brazzaville, améliorerait la compétitivité régionale. Enfin, le renforcement de la sécurité alimentaire et le développement de filières agricoles résilientes permettraient de réduire la dépendance aux importations et de consolider l'autonomie stratégique de la sous-région.

Le commerce mondial ne recule pas, il se complexifie. Il devient plus fragmenté, plus réglementé, plus numérique et plus géopolitique. Pour l'Afrique centrale, il ne s'agit plus de compter sur la reprise externe, mais de bâtir une souveraineté productive régionale capable de transformer la fragmentation mondiale en avantage stratégique. Dans ce nouvel ordre commercial, la résilience comptera autant que la performance, et la coordination régionale fera la différence entre marginalisation et montée en puissance.

Source Rapport mis à jour et publié en février 2026 du CNUCED
Une analyse de la rédaction

FINANCES PUBLIQUES AFRICAINES

2026 : l'Afrique face à un mur de dette de 90 milliards \$

L'année 2026 s'annonce critique pour les économies africaines : les remboursements de dette extérieure dépasseront les 90 milliards de dollars, un record historique. Égypte, Angola, Afrique du Sud et Nigeria sont les plus exposés. Entre fragilités structurelles et stratégies de gestion prudentes, la stabilité macroéconomique sera mise à rude épreuve.

Les États africains s'apprentent à franchir un cap inédit dans leur gestion de la dette. Selon S&P Global Ratings, les remboursements de dette en devises devraient dépasser 90 milliards de dollars cette année, soit plus du triple des montants enregistrés en 2012. Cette tendance traduit l'accumulation continue d'emprunts extérieurs sur la dernière décennie, alors que les besoins de financement restent élevés.

L'Égypte concentre à elle seule près d'un tiers de cette échéance, avec environ 27 milliards de dollars à rembourser. L'Angola, l'Afrique du Sud et le Nigeria sont également confrontés à d'importantes obligations, soulevant des interrogations sur leur capacité à absorber ce choc financier sans perturber



leur économie.

Pour S&P, ces pressions révèlent des vulnérabilités structurelles persistantes. Le niveau d'endettement reste élevé dans de nombreux pays, souvent soutenu par des bases fiscales limitées et peu diversifiées. « La pression sur les finances publiques pourrait atteindre un pic en 2026 et peser sur la stabilité macroéconomique », estime Benjamin Young, analyste

chez S&P. Malgré tout, l'agence note une amélioration relative du climat financier : la note moyenne des souverains africains a atteint son plus haut niveau depuis 2020, portée par des réformes et une croissance plus soutenue dans plusieurs économies. Cette tendance traduit davantage une stabilisation que des progrès structurels durables.

Pour gérer ces échéances, certains pays ont

dû consentir à des coûts de financement élevés sur les marchés internationaux. La République du Congo, par exemple, a accepté des rendements à deux chiffres, jugés dissuasifs par de nombreux observateurs. D'autres États ont privilégié des montages financiers alternatifs, tels que les placements privés ou le ré-échelonnement des dettes, afin de limiter les tensions immédiates sur leurs réserves de change.

Malgré une croissance moyenne attendue de 4,5 % en 2026 et une légère consolidation budgétaire dans certains pays, la dette publique restera élevée, autour de 61 % du PIB. Les stratégies de gestion de passif, comme le rachat anticipé de titres ou l'allongement des maturités, offrent des solutions temporaires mais ne résolvent pas les défis structurels liés à l'endettement.

L'Afrique entre donc dans une année charnière : la combinaison d'échéances record, de vulnérabilités économiques et de solutions financières prudentes exigera une discipline rigoureuse et une attention constante aux équilibres macroéconomiques. Les décisions prises en 2026 pourraient déterminer la trajectoire de la dette du continent pour les années à venir.

Emmanuel Um

SECTEUR ÉNERGÉTIQUE AFRICAIN

La Banque africaine de l'énergie prête à décoller

Après la réception de son siège provisoire au Nigeria, la Banque africaine de l'énergie (BAE) entre dans sa phase finale de préparation. Objectif : démarrer ses opérations en juin 2026 pour soutenir les projets d'hydrocarbures et d'énergies renouvelables sur le continent.

L'Organisation des producteurs africains de pétrole (APPO) a franchi une étape majeure le 2 février 2026 avec la remise officielle du siège provisoire de la Banque africaine de l'énergie (BAE) au Nigeria. Présidée par Mamadou Sangafowa-Coulibaly, ministre ivoirien des Mines et du Pétrole, cette réception symbolise le passage de l'institution à une phase quasi opérationnelle, à quatre mois seulement de son lancement.

Les prochaines étapes clés concernent la mise en place du conseil d'administration et le recrutement de l'équipe dirigeante, deux éléments déterminants pour le démarrage officiel des activités en juin 2026. Les États membres et partenaires techniques sont appelés à accélérer les procédures administratives et institutionnelles afin de respecter ce calendrier ambitieux.

Dotée d'un capital d'amorçage de 500 millions de dollars, soit 10 % de son objectif final de 5 milliards, la BAE entend financer



ses premières opérations tout en mobilisant progressivement le capital restant. Des contributions ont déjà été enregistrées via l'Africa Energy Investment Corporation (AEICORP), notamment de la Côte d'Ivoire (plus de 20 millions \$ en décembre 2025), du Nigeria, de l'Angola et du Ghana. D'autres apports sont attendus lors d'un sommet prévu au premier semestre 2026.

La banque se positionne comme un outil stratégique pour les États producteurs confrontés à la difficulté d'accéder à des financements structurants. Elle couvrira l'ensemble de la chaîne de valeur énergétique, allant de l'exploration et la production à la transformation et la commercialisation des hydrocarbures, tout en soutenant le déve-

loppement des énergies renouvelables. Cette double approche hydrocarbures/renouvelables fait de la BAE une institution unique en Afrique, capable de catalyser des investissements pour la transition énergétique du continent.

À quelques mois de son lancement, la priorité est désormais la mobilisation des fonds restants et la sélection des premiers projets à financer. L'efficacité et la crédibilité de la BAE dépendront de sa capacité à attirer des partenaires institutionnels et privés, et à démontrer rapidement son impact économique, environnemental et social sur le secteur énergétique africain.

Bougna Etroukan Z. R.

DÉFICIT DE FINANCEMENT DU COMMERCE AGRICOLE

230 millions \$ pour sécuriser le « trade finance »

La Société financière internationale (SFI) s'apprête à soutenir un mécanisme de financement de 230 millions \$ pour le groupe ETG, via Standard Chartered. L'objectif : faciliter l'achat, le stockage et l'exportation de céréales, tout en limitant les risques pour les banques, dans un contexte de tension chronique sur le financement du commerce agricole en Afrique.

La SFI, institution du Groupe Banque mondiale, prépare un dispositif de financement structuré visant à soutenir le négociant agro-industriel ETG (ETC Group). Le projet, soumis à l'approbation du conseil d'administration de la SFI, prévoit la mise en place de deux facilités de « trade finance » pouvant atteindre 230 millions \$, dont une participation de la SFI jusqu'à 40 millions \$ sous forme de partage de risques. Concrètement, la SFI n'apporte pas la totalité des fonds mais couvre une partie du risque bancaire, permettant aux lignes de crédit d'être octroyées plus facilement.

Le mécanisme cible l'achat, le stockage et l'exportation de céréales, ainsi que l'importation d'engrais, dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, dont le Malawi, le Bénin, le Kenya et la Tanzanie. Les cargaisons proviennent majoritairement de petits exploitants agricoles, ensuite revendues à des grossistes, coopératives, ONG ou gouvernements. Ce dispositif s'inscrit dans la logique de soutien aux filières agricoles locales et de sécurisation de la chaîne d'approvisionnement.

ETG, fondé en 1967 et contrôlé majoritai-



rement par la famille Patel, est un acteur intégré de la chaîne agro-industrielle : intrants agricoles, collecte, logistique, transformation et négoce international. Présent dans plus de 45 pays, le groupe relie les petits producteurs africains aux marchés internationaux, en s'appuyant sur des partenaires stratégiques comme le conglomérat japonais Mitsui et l'institution sud-africaine Public Investment Corporation.

L'opération intervient dans un contexte tendu pour le financement du commerce en Afrique, marqué par le durcissement des règles prudentielles internationales (Bâle III/IV), la volatilité des monnaies locales et la montée des risques souverains. Ces facteurs ont conduit de nombreuses banques internationales à réduire leur exposition sur le continent, créant un déficit structurel de « trade finance » estimé entre 80 et 100 milliards \$ par an

selon Afreximbank. La Banque africaine de développement souligne que 40 % des transactions commerciales africaines peinent à obtenir un financement, contre 7 % dans le reste du monde.

Pour Standard Chartered Bank, historiquement implantée en Afrique de l'Est et australe, ce montage permet de maintenir ses positions sur le financement des matières premières, tout en limitant les risques grâce au soutien multilatéral. Au-delà du « trade finance », la banque renforce également sa stratégie sur le financement souverain et les flux intra-africains, positionnant ce type de mécanisme comme un modèle économique pour combler le déficit de financement agricole tout en sécurisant la chaîne commerciale.

Dagoro Etroukan

INNOVATION ET COMMERCE AFRICAIN

Afreximbank accélère huit startups

La Banque africaine d'import-export (Afreximbank) lance en mars 2026 son premier programme d'accélération de startups. Objectif : lever les freins au commerce intra-africain, soutenir l'industrialisation et créer des solutions innovantes adaptées aux marchés locaux et transfrontaliers. Huit entreprises à fort potentiel bénéficieront de financement, d'accompagnement et d'accès privilégié aux réseaux panafricains.



Afreximbank franchit une nouvelle étape dans sa stratégie de soutien au commerce intra-africain avec le lancement de son Afreximbank Accelerator Program, prévu pour mars 2026. Cette initiative vise à identifier et accompagner des startups capables de proposer des solutions innovantes pour stimuler les échanges sur le continent, dans le contexte de la mise en œuvre progressive de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

Sur plus de 1 600 candidatures reçues d'Afrique, de la diaspora et de la région caribéenne, huit startups ont été retenues pour intégrer la première cohorte. Ces entreprises opèrent dans des secteurs stratégiques tels que l'agriculture, le commerce électronique, la technologie financière, l'accès aux marchés, la chaîne d'approvisionnement et la fabrication. Elles partagent un objectif commun : lever les obstacles qui freinent encore le commerce africain et proposer des solutions adaptées aux réalités locales et transfrontalières.

Chaque startup pourra bénéficier, sous réserve des critères d'éligibilité, d'un investissement en fonds propres pouvant atteindre 250 000 dollars, complété par un accompagnement ciblé et un accès privilégié au réseau d'Afreximbank. Le programme prévoit un encadrement assuré par des experts du commerce international, des investisseurs et des acteurs reconnus de l'écosystème de l'innovation, offrant ainsi aux participants des perspectives de partenariats, de financements complémentaires et d'intégration dans les chaînes de valeur panafricaines.

Le parcours des participants s'étalera sur trois mois, combinant modules d'apprentissage virtuels, ateliers pratiques et sessions en présentiel dans plusieurs pôles régionaux, notamment Abuja, Nairobi et au siège de la banque au Caire. Le programme culminera par une journée de démonstration en juin 2026, où les startups présenteront leurs solutions devant un public d'investisseurs internationaux, de décideurs publics et de leaders industriels.

Pour Afreximbank, cette initiative traduit une volonté claire : investir dans des solutions conçues sur le continent pour renforcer l'intégration économique et bâtir un écosystème commercial plus résilient et orienté vers la création de valeur. Haytham Elmaayergi, vice-président exécutif en charge de la Global Trade Bank, souligne que l'innovation constitue un levier essentiel pour transformer durablement le commerce intra-africain et renforcer la place de l'Afrique dans l'économie mondiale.

À travers ce programme, la banque affirme que le futur du commerce africain passera par l'ingéniosité locale, et que la nouvelle génération d'entrepreneurs africains pourra concrétiser les ambitions de la ZLECAf, non seulement en facilitant les échanges, mais aussi en créant des opportunités industrielles et économiques durables pour le continent.

TABLE RONDE

CEMAC : au cœur du Bassin du Congo

À Brazzaville, le 10 février 2026, le Président de la Commission de la CEMAC, S.E. Baltasar ENGONGA EDJO'O, a pris part au Conseil des Ministres de la Commission Climat du Bassin du Congo (CCBC) et du Fonds Bleu (F2BC), élargi aux Ministres des Finances. La rencontre prépare le Sommet de Nairobi et la Table Ronde des Bailleurs de Fonds, et confirme la CEMAC comme acteur central de la diplomatie climatique régionale.

Cette réunion de haut niveau, tenue dans la capitale congolaise, visait à finaliser la stratégie régionale de financement climatique. Le Président de la Commission de la CEMAC a souligné le rôle vital du Bassin du Congo, véritable poumon écologique mondial capable de stocker 610 millions de tonnes de carbone par an. Face aux enjeux financiers et environnementaux, il a appelé à une rigueur totale dans la sélection et la présentation des projets aux partenaires internationaux.

Sur le plan opérationnel, 254 projets ont été évalués par la Banque de Développement des États de

l'Afrique Centrale (BDEAC), dont 53 projets matures ont été retenus pour un portefeuille prioritaire nécessitant un financement global de 4,649 milliards USD. Les États membres disposent désormais de 15 jours pour harmoniser et endosser officiellement ces fiches projets, une étape clé avant le Sommet de Nairobi du 12 mai et la Table Ronde des Bailleurs de Fonds du 26 mai.

L'un des points saillants de cette session est la recommandation d'inclure la CEMAC et la SADC dans la gouvernance du Fonds Bleu. Cette intégration stratégique vise à assurer une parfaite cohérence

entre les politiques climatiques et les stratégies de développement régional, créer des synergies avec les programmes sectoriels tels que l'agriculture, l'énergie et l'économie bleue, et affirmer le leadership de la CEMAC comme acteur central de l'intégration économique face aux impératifs environnementaux. Les ministres ont également posé les bases d'une position africaine unifiée concernant le marché des crédits carbone. Les travaux se concentrent sur la défense d'une compensation équitable des services écosystémiques et sur la prévention de toute marchandisation incontrôlée des ressources naturelles,



conformément aux orientations de la Déclaration de Nairobi.

En clôture, il a été réaffirmé que la réussite de la mobilisation des fonds reposera sur trois piliers : la transparence de la gouvernance, la rigueur technique du portefeuille

et l'unité de la voix africaine. La CEMAC se positionne ainsi comme un acteur clé, garant de crédibilité et de cohérence, pour une diplomatie climatique africaine forte et intégrée.

Emmanuel Um

CEMAC : TAXE COMMUNAUTAIRE D'INTÉGRATION

La crise financière menace l'édifice institutionnel

Par une correspondance datée du 5 février 2026 à Bangui, le président de la Commission de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac), Baltasar Engonga Edjo'o, annonce la suspension provisoire des activités de l'institution. Une décision inédite qui met en lumière l'asphyxie financière de la Communauté et relance le débat sur la soutenabilité du mécanisme de financement communautaire.



Le signal est fort. En ordonnant la suspension de toutes les activités et missions de la Commission, à l'exception de celles jugées « hautement stratégiques », le président Baltasar Engonga Edjo'o acte publiquement l'aggravation d'une crise de trésorerie devenue insoutenable. Selon la correspondance adressée aux membres du gouvernement de la Commission, les rapports réguliers de l'Agent comptable central et de l'Agent comptable de la Commission font état d'une dégradation continue des finances communautaires. Au cœur du problème : le faible niveau de recouvrement de la Taxe communautaire d'intégration (TCI), principale ressource propre de la CEMAC. Conçue comme un prélèvement destiné à garantir l'autonomie budgétaire de la Communauté, la TCI souffre depuis plusieurs années de retards, d'arriérés et d'un défaut

de reversement intégral par certains États membres. Cette fragilité structurelle place l'institution dans une dépendance critique vis-à-vis de la discipline budgétaire nationale.

Les deux dernières sessions du Conseil des ministres de l'UEAC avaient pourtant prescrit l'ouverture d'un dialogue franc avec les États. Une mission circulaire a été diligentée dans six pays, dont quatre déjà visités. Mais les « effets escomptés tardent à être visibles », reconnaît le président de la Commission. En d'autres termes, les engagements politiques ne se traduisent pas encore en flux financiers concrets. Cette suspension provisoire constitue un tournant. Elle affecte non seulement le fonctionnement administratif de la Commission, mais envoie aussi un signal négatif aux partenaires techniques et financiers, ainsi qu'aux investisseurs qui scrutent la crédibilité institutionnelle de la sous-région. Dans un contexte international marqué par la contraction des

financements concessionnels et la pression sur les finances publiques, la paralysie partielle de l'organe exécutif fragilise davantage l'architecture communautaire.

Au-delà de l'urgence, l'épisode pose une question de fond : le modèle de financement actuel de la CEMAC est-il soutenable ? L'autonomie financière d'une organisation régionale ne peut reposer uniquement sur la bonne volonté des États. L'automatisation du recouvrement, la transparence des reversements et l'instauration de mécanismes contraignants apparaissent désormais comme des impératifs.

La décision du 5 février 2026, prise à Bangui, agit ainsi comme un électrochoc. Elle rappelle que l'intégration régionale ne se décrète pas ; elle se finance. Faute de réforme rapide du dispositif de mobilisation des ressources, la suspension pourrait n'être qu'un prélude à une crise institutionnelle plus profonde au sein de la CEMAC. DE

NAFA

Yvon Sana Bangui engage la Beac dans la transformation du système financier africain

À l'invitation du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD), le Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique centrale (Beac), Monsieur Yvon SANA BANGUI, a pris une part active, le 17 février 2026, à une séance de travail de haut niveau consacrée à la présentation de la Nouvelle architecture financière africaine (NAFA) à Abidjan, Côte d'Ivoire. Cette rencontre stratégique, présidée par le Dr Sidi Ould Tah, Président du Groupe de la BAD, a réuni les Gouverneurs des banques centrales du continent pour définir les contours d'un système financier plus résilient, autonome et intégré.

Lors de ses interventions, le Gouverneur Yvon Sana Bangui a réaffirmé l'alignement stratégique de la Beac sur les objectifs de la NAFA, soulignant que la transformation économique de la zone Cemac devrait reposer sur une gestion proactive des liquidités régionales et une réduction de la dépendance aux chocs extérieurs. Il a rappelé avec force que la stabilité monétaire, bien que nécessaire, ne suffit plus. Selon lui, elle doit désormais servir de socle à une mobilisation audacieuse des ressources domestiques afin que la zone Cemac finance son propre développement. « Nos institutions monétaires doivent être les garantes de la stabilité tout en devenant des facilitateurs de l'investissement de long terme », a-t-il déclaré, marquant ainsi un tournant dans l'approche de la Banque centrale.

Cette vision devrait se traduire concrètement par le soutien à des projets intégrateurs de grande envergure, au premier rang desquels figurent le réseau ferroviaire Trans-Cemac, destiné à interconnecter toutes les capitales de la sous-région, et la construction d'une raffinerie régionale. Ces infrastructures, jugées vitales pour garantir la libre circulation des personnes et des biens et la souveraineté énergétique, constituent les piliers d'une zone Cemac transformée en un marché unique et compétitif.

Pour rendre l'ambition de la NAFA opérationnelle, le Gouverneur a formulé trois propositions d'action immédiate devant l'assemblée des régulateurs. Il a d'abord plaidé pour une réforme profonde de la perception du risque en Afrique, soutenant la création d'une agence de notation africaine. La Beac se dit prête à collaborer étroitement sur le partage des données macroéconomiques pour mettre fin au « biais de perception » qui pénalise injustement les économies de la zone.



Parallèlement, Monsieur Yvon Sana Bangui a appelé la BAD à structurer, via la NAFA, des mécanismes de garantie de change innovants. Un tel dispositif permettrait aux investisseurs institutionnels locaux (fonds de pension, assureurs) de financer des projets transfrontaliers sans risque monétaire. Sur le plan technologique, l'accent a été mis sur la digitalisation accélérée des paiements avec l'urgence de finaliser l'interopérabilité entre les systèmes de la Beac et le Système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS). L'objectif est de permettre à un commerçant de Ndjamena de régler son fournisseur en Égypte en monnaie locale et de manière instantanée, supprimant ainsi les barrières monétaires au commerce intra-africain.

Affirmant que « le temps des diagnostics est derrière nous », le Gouverneur Sana Bangui a conclu en engageant la Beac dans une modernisation de ses cadres réglementaires. Cette évolution vise à faciliter la titrisation des actifs et à inciter les banques commerciales à s'engager davantage dans le financement de l'économie réelle sur le long terme.

4 ÈME ÉDITION DES CEMAC'S CAPITAL MARKET AWARDS

La COSUMAF confirme sa participation

Le régulateur soutient la prestigieuse cérémonie annuelle de récompense des acteurs de l'écosystème du marché financier sous-régional, la Cosumaf vient de confirmer par courrier sa participation active à la 4ème édition des Cemac's Capital Market Awards (CCMA) prévue les 23 et 24 avril 2026 à Douala (Cameroun)

Dans une correspondance datée du 9 février 2026, adressée à Salomon Douala Epale, président du comité d'organisation des CCMA, le président de la Cosumaf écrit « j'ai le plaisir de vous confirmer le partenariat institutionnel pour ces événements (CCMA et Salon Promote) dédiés à la promotion de l'éducation financière et vous informer que la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique centrale (COSUMAF) a décidé d'apporter un soutien à vos activités liées à la promotion de l'éducation financière et à la dynamisation du marché financier régional... Dans un contexte où l'éducation financière revêt une importance capitale pour le développement économique, votre soutien nous permettra de mettre en place des initiatives qui renforceront la sensibilisation et la compréhension des mécanismes du marché financier. Je reste convaincu que ces événements seront bénéfiques non seulement pour le grand public, mais également pour l'ensemble des acteurs du marché financier et pour le développement

économique de notre région. », la COSUMAF confirme ainsi sa participation aux CCMA et au colloque sur le thème « financement des entreprises par le marché financier : opportunités ou nécessité » que la Lettre SARL organise en juin 2026 au Palais des Congrès (Yaoundé) en partenariat avec plusieurs journaux spécialisés en économie à l'occasion de la 10ème édition du salon Promote.

Le président de l'institution de régulation du marché financier de l'Afrique centrale, Jacqueline Adiaba Nkembè, salue les initiatives de La Lettre Sarl dédiées à la promotion de l'éducation financière et visant à dynamiser le marché financier régional.

Les CCMA s'imposent dorénavant dans la sous région comme un rendez-vous au cours duquel les sociétés de bourse, de gestion d'actifs se bousculent pour vendre leurs images. Alors que les investisseurs, les politiques et le grand public y trouve l'opportunité d'améliorer leur culture boursière pendant les colloques, séminaires et ateliers organisés en marge de remise des



Awards aux meilleurs acteurs du marché financier.

En renouvelant son appui matériel et scientifique à cette 4ème édition programmée pour les 23 et 24 avril 2026 à Douala, la COSUMAF consolide la crédibilité d'un événement devenu une vitrine de l'intégration financière en zone Cemac.

En combinant reconnaissance des meilleures pratiques, débats d'experts et actions de sensi-

bilisation, La Lettre Sarl et la COSUMAF entendent ancrer durablement la culture du marché dans les habitudes économiques de la région, à l'heure où la diversification des sources de financement devient une urgence pour les États et les entreprises de la Cemac. Cette alliance institutionnelle apparaît comme un accélérateur d'un marché financier plus accessible, plus compris et, à terme, plus profond.

Emmanuel Um

APRÈS NELLY CHATUE-DIOP

Ejara organise la continuité

Un mois après le décès de sa cofondatrice Nelly Chatue-Diop, la start-up camerounaise Ejara confie les rênes à son cofondateur et ex-directeur des opérations, Tierno Tall. Objectif : préserver l'héritage et consolider la croissance sur les marchés africains et diasporiques.

Un mois après la disparition de sa cofondatrice et directrice générale, Ejara officialise une transition à sa tête. La fintech, spécialisée dans l'épargne et l'investissement via mobile money, annonce la nomination de Tierno Tall au poste de CEO. Jusqu'ici directeur des opérations (COO), il était déjà au cœur du pilotage quotidien de l'entreprise.

En prenant les commandes, Tierno Tall hérite d'un double défi : stabiliser la gouvernance après la disparition de Nelly Chatue-Diop, décédée le 8 janvier 2026 des suites d'une maladie, et maintenir la trajectoire de croissance. Présent depuis la création, il dispose d'une connaissance fine de la vision, des équipes et des partenaires. Professionnel de la finance passé par le capital-risque et l'analyse financière, diplômé en finance et entrepreneuriat de l'Université de South Florida, il combine expertise financière et compétences techniques, notamment en programmation.

Cette réorganisation intervient dans un contexte chargé d'émotion, mais aussi d'enjeux économiques majeurs. Fondée en 2020 à Douala, Ejara s'est positionnée comme une plateforme innovante permettant d'investir dans des actions, des matières premières ou



des cryptomonnaies grâce à la tokenisation et aux technologies blockchain. L'ambition affichée : démocratiser l'accès aux actifs financiers pour les Africains, souvent exclus des circuits d'investissement classiques.

Ejara devra désormais consolider la confiance des investisseurs et poursuivre son expansion. La start-up avait levé 2 millions de dollars en 2021, puis 8 millions en 2022, pour accélérer son développement.

La disparition de Nelly Chatue-Diop, également fondatrice de Makeda Asset Management, laisse une empreinte forte dans l'écosystème fintech africain. L'entreprise assure inscrire cette transition dans la continuité de son engagement pour l'inclusion financière, l'innovation et l'éthique.

Carmen Belinga

MARCHÉ FINANCIER DE L'AFRIQUE CENTRALE

De nouvelles règles pour encadrer les experts qui guident votre épargne

La Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) a adopté, le 23 mai 2025, une nouvelle instruction fixant les conditions d'agrément des Conseillers en Investissements Financiers (CIF). Ce texte vise à professionnaliser davantage l'accompagnement des investisseurs dans la zone CEMAC et à renforcer la sécurité des placements boursiers pour le grand public.

Le gendarme du marché financier d'Afrique Centrale franchit une nouvelle étape dans la structuration de la culture boursière régionale. A travers l'Instruction n° 42-25, la COSUMAF précise désormais le parcours obligatoire pour toute personne ou entité souhaitant exercer le métier de Conseiller en Investissements Financiers. Qu'il s'agisse de donner des conseils sur des placements, de transmettre des ordres de bourse ou de faire du démarchage financier, l'obtention d'un agrément préalable est désormais une condition strictement indispensable. Pour le grand public, cette réglementation est avant tout une protection. Pour être agréés, les conseillers doivent désormais prouver leur "patte blanche" :

- Honorabilité stricte : Aucun dirigeant ne doit avoir fait l'objet d'une condamnation pour crime ou délit financier.
- Compétences vérifiées : Les professionnels doivent justifier de



diplômes supérieurs (Bac+3 à Bac+5) en finance ou en droit, ou d'une solide expérience professionnelle d'au moins trois à cinq ans dans le secteur.

• Assurance obligatoire : Chaque conseiller doit souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle pour couvrir d'éventuelles erreurs au détriment de ses clients.

Une procédure de sélection rigoureuse. Les candidats à l'agrément doivent soumettre un dossier complet à la COSUMAF, incluant un programme d'activité détaillé, leurs statuts et un dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent. Une fois le dossier déposé, le régulateur dispose d'un délai de 60 jours pour rendre sa décision. Cette rigueur garantit que seuls des acteurs sérieux et structurés pourront solliciter l'épargne des ménages et des entreprises de la

zone CEMAC.

Vers une bourse plus accessible. En encadrant ainsi les CIF, la COSUMAF encourage le développement d'un réseau de professionnels capables de vulgariser les mécanismes de la bourse. Le texte insiste d'ailleurs sur la transparence : les conseillers doivent rédiger leurs programmes d'activité dans un langage simple et compréhensible. L'objectif final est de permettre à chaque citoyen de la CEMAC de bénéficier d'un conseil de qualité pour faire fructifier son argent tout en maîtrisant les risques.

Cette nouvelle réglementation, entrée en vigueur dès sa signature le 23 mai 2025, marque une volonté claire de bâtir un marché financier dynamique, transparent et surtout de confiance.

Carmen Belinga

COOPÉRATION GABON-ÉMIRATS ARABES UNIS : SÉCURISER LA RENTE MINIÈRE

L'or gabonais entre dans l'ère du QR Code

En accueillant cette semaine à Libreville le ministre émirati du Commerce extérieur, Thani Bin Ahmed Al Zeyoudi, le Gabon engage la phase opérationnelle de son partenariat aurifère avec les Emirats arabes unis. Objectif : moderniser la traçabilité, formaliser l'orpaillage artisanal et accroître les recettes publiques dans un contexte de forte progression des exportations régionales.



La coopération minière entre le Gabon et les Émirats arabes unis change d'échelle. En déplacement à Libreville, Thani Bin Ahmed Al Zeyoudi s'est entretenu avec le ministre gabonais des Mines, Sossthène Nguema Nguema, pour concrétiser les engagements scellés à Abu Dhabi par le président Brice Clotaire Oligui Nguema. Après les protocoles diplomatiques, place à l'architecture technique et financière de la filière. Au centre des discussions figure la valorisation du potentiel aurifère national. Les autorités ont partagé le cadastre minier et reconnu les faiblesses persistantes du dispositif de contrôle, notamment dans l'or alluvionnaire. L'exploitation artisanale et semi-mécanisée, difficilement traçable, alimente des circuits parallèles et prive l'État d'une part significative de la rente. Les partenaires émiratis affichent un intérêt pour l'or primaire comme pour les gisements alluvionnaires encore sous-exploités, avec une approche intégrée allant de l'extraction à la commercialisation.

Le pivot de la réforme repose sur la traçabilité. Le gouvernement prévoit l'estampillage des lingots à l'aide d'un code QR permettant d'identifier l'origine du métal et d'en suivre le parcours jusqu'à l'exportation. Cette digitalisation vise à réduire les fuites, fiabiliser les volumes déclarés et restaurer la crédibilité du circuit formel. À terme, l'outil pourrait aussi faciliter l'accès aux marchés internationaux exigeant des standards de

conformité et de diligence accrue.

L'enjeu est budgétaire autant que stratégique. Selon la Banque des États de l'Afrique Centrale, les exportations d'or de la zone CEMAC, tirées par le Gabon, devraient atteindre 5,5 tonnes en 2025, soit une progression de 100 %. Dans un contexte de volatilité des cours internationaux, la sécurisation de la production et des flux commerciaux constitue un levier direct d'augmentation des recettes fiscales et de consolidation des réserves de change.

Autre chantier prioritaire : la réforme de l'orpaillage artisanal. Le système actuel de cartes individuelles montre ses limites en matière de contrôle et de collecte. L'exécutif envisage un basculement vers des coopératives encadrées par l'administration minière et adossées à des opérateurs structurés. Au-delà du contrôle, cette mutation pourrait favoriser l'inclusion financière des orpailleurs, améliorer les conditions de travail et faciliter l'accès au crédit et aux équipements.

Derrière la modernisation technique se dessine une ambition plus large : faire de l'or un pilier de diversification économique, réduire la dépendance aux hydrocarbures et positionner le Gabon comme plateforme aurifère crédible en Afrique centrale. La prochaine étape consistera à définir les zones prioritaires et le calendrier d'exécution. Pour Libreville, l'enjeu n'est plus seulement d'extraire, mais de capter pleinement la valeur.

Yviline M. Douala

DETTE INTÉRIEURE : LE CONGO SOUS PRESSION

Le défi du refinancement permanent

La dette intérieure du Congo atteint 418 milliards FCFA, soit 61 % du portefeuille total, et crée une contrainte immédiate sur la trésorerie de l'État. Avec 15 % des obligations arrivant à maturité dans les douze prochains mois, le pays est désormais engagé dans un cycle de refinancement permanent.

Le Congo doit faire face à un calendrier de remboursement exigeant : 1 118 milliards FCFA de dette arriveront à échéance dans les douze prochains mois, soit 11,60 % du PIB. Ce volume important à refinancer dans un laps de temps court crée une pression directe sur la trésorerie et met en lumière le risque réel, immédiat, pour les finances publiques.

La dette intérieure, dominée par les Obligations du Trésor assimilables (OTA) à 5-10 ans (26,87 %) et les créanciers sociaux (17,22 %), dépasse largement la dette extérieure et devient le cœur du risque souverain. Sa maturité moyenne est de 5,48 ans, contre 7,83 ans pour la dette extérieure, ce qui expose l'État aux conditions des marchés régionaux et aux capacités d'absorption des banques locales. Le stock domestique tourne plus vite, accentuant la sensibilité aux arbitrages de liquidité et aux fluctuations des taux d'intérêt.

Ce phénomène de refinancement permanent est devenu central dans la gestion budgétaire du Congo. Plutôt



que d'être ponctuel, le besoin de refinancer la dette à court terme s'installe comme une routine structurelle : l'État doit régulièrement mobiliser les marchés domestiques, renégocier les conditions de ses emprunts et maintenir la confiance des investisseurs. Cette dynamique transforme le financement de l'État en un équilibre délicat entre liquidités disponibles, capacité bancaire et appétit du marché pour les titres publics.

Si la part de la dette en devises reste notable (37,94 %), la tension la plus pressante est désormais sur le marché intérieur. Le pays n'est plus seulement exposé à un choc d'endettement, mais à la nécessité de gérer continuellement ses flux financiers. La bonne nouvelle provient toutefois du marché international : la première émission publique

d'obligations pour 700 millions de dollars américains, échéance janvier 2035, démontre que la confiance des investisseurs étrangers reste intacte, offrant un répit temporaire dans ce cycle exigeant de refinancement.

La trajectoire budgétaire congolaise est donc marquée par cette double dynamique : une forte dépendance à la dette intérieure, avec ses risques immédiats de liquidité, et une ouverture internationale qui peut amortir les tensions. Les prochains mois seront cruciaux pour observer comment l'État équilibre ses obligations à court terme tout en préparant le financement de ses investissements à long terme, dans un contexte où le refinancement permanent n'est plus un choix mais une nécessité stratégique.

TCHAD TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Trois centrales hybrides pour amorcer un virage économique dans les villes secondaires

Le 17 février 2026 à Bongor, le gouvernement tchadien a lancé la construction de trois centrales hybrides solaire-diesel avec stockage par batteries, pour un investissement global de 4,8 milliards de FCFA financé par la Banque africaine de développement. Les infrastructures seront implantées à Bongor, Bol et Biltine, trois pôles urbains secondaires confrontés à une offre électrique insuffisante et instable.

Sur le plan technique, Bongor bénéficiera d'une centrale de 2 MWc solaire, adossée à 2 MW thermique et 1 MWh de stockage. Bol et Biltine disposeront chacune d'1 MWc solaire, 1 MW thermique et 0,5 MWh de batteries. Les travaux, confiés à l'entreprise tunisienne Tragedel, doivent s'achever dans un délai de douze mois.

Au-delà de l'amélioration de l'accès à l'énergie, l'enjeu est économique. Dans ces villes où les coupures freinent l'activité, une alimentation plus fiable peut soutenir le développement des petites unités de transformation agroalimentaire, des chambres froides pour la conservation halieutique et pastorale, ou encore des services numériques et financiers. La sécurisation de l'énergie réduit les coûts liés aux groupes électrogènes privés, souvent alimentés au gasoil importé, et améliore la compétitivité des PME locales.



Cette initiative s'inscrit dans une trajectoire plus ambitieuse. Le ministère des Finances entend mobiliser 1,1 milliard de dollars d'ici 2030 dans le cadre du plan « Tchad Connexion 2030 », présenté en 2025. L'objectif affiché est de porter le taux d'accès à l'électricité à 60 % grâce à l'installation de 866 MW supplémentaires, dont 520 MW d'origine solaire. Le signal est double : diversification du mix énergétique et réduction progressive de la facture pétrolière.

Car le modèle actuel demeure fragile. Le système électrique tchadien repose principalement sur des centrales thermiques, concentrées à N'Djamena et dans quelques grandes agglomérations. Selon la Banque mondiale, seuls 6 % des Tchadiens ont accès à l'électricité, un ratio qui tombe entre 1 % et 2 % en zone rurale. Cette faiblesse structurelle limite l'industrialisation, renchérit les coûts de production et freine

l'attractivité des territoires.

Le déploiement de centrales hybrides dans les villes secondaires peut ainsi jouer un rôle d'amorce : création d'emplois pendant les travaux, opportunités de maintenance locale, dynamisation du commerce et amélioration des recettes fiscales municipales. À terme, la montée en puissance du solaire pourrait également stabiliser les tarifs en réduisant l'exposition aux fluctuations des prix des carburants.

Reste toutefois la question du modèle économique : viabilité des tarifs, capacité de paiement des usagers et gouvernance du secteur. L'investissement marque une étape, mais la transformation durable du paysage énergétique tchadien dépendra de la capacité des autorités à structurer un écosystème électrique soutenable, attractif pour les investisseurs et accessible aux ménages.

Dagoro Etroukan

AGRO-INDUSTRIE ET DIVERSIFICATION

Chocolat Rouge : le pari de la transformation locale

Attendue au plus tard au début du deuxième trimestre 2026, l'usine Chocolat Rouge, en construction à Nkol Melen, dans la banlieue d'Obala, ambitionne de produire des barres haut de gamme « made in Cameroun » destinées au marché international. Un investissement privé qui s'inscrit dans la stratégie nationale de diversification économique et de montée en gamme de la filière cacao.

Le Cameroun veut transformer davantage ce qu'il produit. C'est dans cette logique que s'inscrit l'usine Chocolat Rouge, dont l'entrée en production est annoncée pour le début du deuxième trimestre 2026. L'information a été confirmée le 28 janvier, à l'issue de la visite du chantier par les ministres du Commerce et de l'Agriculture. Porté par l'investisseur français Olivier Bordaïs, le projet est implanté à Nkol Melen, dans la banlieue d'Obala (région du Centre). Lancée le 31 mai 2024, la construction représente un investissement d'environ 1,5 million d'euros, soit près d'un milliard de FCFA, pour une superficie de 3 000 m².

Avec Chocolat Rouge, l'ambition est claire : exporter non plus seulement des fèves brutes ou des produits semi-transformés, mais des barres de chocolat haut de gamme estampillées « made in Cameroun ». Un positionnement qui répond à un enjeu stratégique : capter davantage de valeur ajoutée sur le sol national.

Le Cameroun figure parmi les principaux producteurs africains de cacao. Depuis 2024, le pays a intégré le top 10 mondial des exportateurs de pâte et de beurre de cacao, selon le Comité de compétitivité, un think tank rattaché au ministère de l'Économie. Cette progression traduit un effort de transformation locale



encore perfectible, mais réel. L'entrée en production de Chocolat Rouge pourrait ainsi renforcer l'offre camerounaise sur le segment premium et contribuer à améliorer l'image du cacao national sur les marchés internationaux. Au-delà du symbole, le projet s'inscrit dans la stratégie plus large de diversification économique prônée

par les autorités. Face à la volatilité des cours des matières premières et à la dépendance historique aux exportations brutes, la transformation agro-industrielle apparaît comme un levier de résilience. Développer une industrie chocolatière locale, c'est aussi créer des emplois, stimuler l'innovation, structurer des chaînes d'approvisionnement

et favoriser l'émergence d'un véritable label « made in Cameroun ». À terme, la transformation accrue des fèves pourrait réduire la vulnérabilité du pays aux fluctuations du marché international.

Reste que pour changer d'échelle, l'initiative privée devra s'accompagner d'un environnement incitatif : accès au financement, énergie compétitive, logistique performante et politique industrielle cohérente.

Le lancement de Chocolat Rouge constitue un signal encourageant. Mais l'enjeu dépasse une seule usine. Si le Cameroun veut transformer durablement son modèle économique, il lui faudra multiplier les investissements dans la transformation locale des fèves, soutenir l'innovation agro-industrielle et faire du « made in Cameroun » une véritable marque de compétitivité.

La question est désormais posée : le pays se contentera-t-il d'exporter son cacao, ou choisira-t-il résolument d'exporter son chocolat ?

Bougna Etoukan Z. R

GOUVERNANCE MINIÈRE

L'or du Cameroun : richesse nationale, profits privés

En annonçant la fermeture, dès le 20 février 2026, des sites d'exploitation artisanale semi-mécanisée non conformes au Code minier de 2023, le gouvernement affiche sa volonté de reprendre la main sur un secteur en désordre. Le ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement technologique (Minmidt) entend retirer les autorisations aux opérateurs ne respectant pas les exigences administratives et environnementales.



Présentée comme une opération de mise en conformité, cette décision révèle surtout un malaise profond : malgré l'intensification de l'exploitation aurifère, les retombées locales demeurent faibles, tandis que les soupçons d'opacité et de fuite massive des ressources persistent.

Dans plusieurs bassins miniers, les populations dénoncent un paradoxe devenu insoutenable. L'or est extrait en quantité croissante, mais les infrastructures restent précaires, les cours d'eau sont pollués, les terres dégradées et les promesses sociales rarement tenues. L'activité minière, loin de transformer les territoires, alimente un sentiment d'abandon. Au plan institutionnel, la gouvernance du secteur est régulièrement questionnée. Des élus locaux et des organisations de la société civile estiment que les collectivités territoriales décentralisées sont peu associées à l'attribution et au suivi des permis. La Société nationale des mines (Sonamines), créée pour défendre les intérêts de l'État et

structurer la filière, est perçue par certains observateurs comme insuffisamment impliquée dans la négociation et le contrôle de certains contrats.

Les critiques portent également sur la transparence des procédures. Sans décisions judiciaires établissant de responsabilités, des acteurs locaux évoquent néanmoins des pratiques favorisant certains opérateurs au détriment de l'intérêt général. Sur plusieurs sites, des exploitants étrangers, souvent présentés comme chinois, sont accusés par des riverains d'irrégularités environnementales et de sous-déclaration de production. Ces allégations appellent des enquêtes formelles, mais elles nourrissent déjà une crise de confiance.

Le décalage des statistiques renforce les interrogations. D'après les données des Douanes relayées par l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), 22,3 kg d'or seulement auraient été exportés en 2023. Or, les chiffres publiés par les Émirats arabes unis, principal importateur déclaré de l'or camerounais, font état de 15,2 tonnes en provenance

du Cameroun la même année. Un écart spectaculaire qui suggère de graves défaillances de traçabilité, voire l'existence de circuits parallèles.

Au-delà des fermetures annoncées, l'enjeu est donc structurel. Il appelle une réforme ambitieuse articulée autour de quatre axes : moderniser les méthodes d'exploitation par des équipements adaptés et des formations techniques ; formaliser et structurer le secteur artisanal afin d'élargir l'assiette fiscale ; renforcer les contrôles pour lutter contre la fraude et la contrebande ; instaurer des mécanismes fiables de traçabilité conformes aux standards internationaux.

Une gestion moderne, transparente et rigoureuse du secteur aurifère permettrait d'accroître les recettes publiques, de sécuriser les travailleurs et de restaurer la confiance des communautés. À défaut, l'or camerounais risque de demeurer une richesse nationale aux profits privés. L'urgence est claire : faire de ce métal stratégique un véritable levier de prospérité partagée, au service de tous les Camerounais.

Yviline M. Douala

CRISE DE SCANNING AU PORT DE DOUALA-BONABÉRI

L'État en panne

Le différend autour du scanning des conteneurs au Port de Douala-Bonabéri n'est plus un simple contentieux contractuel. Il est devenu le révélateur d'une faille plus profonde dans la gouvernance publique, où divergences institutionnelles, arbitrages politiques contradictoires et jeux d'influence convergent pour fragiliser un maillon stratégique de l'économie camerounaise.

À l'origine, un contrat signé en 2015 entre l'État et la Société Générale de Surveillance (SGS) pour l'inspection non intrusive des marchandises. Dix ans plus tard, l'interprétation de ses clauses, notamment sur les délais d'installation des scanners et la durée effective d'exploitation oppose frontalement l'ancien prestataire et le Port Autonome de Douala (PAD), désormais engagé dans un modèle de « 100 % scanning » avec un nouvel opérateur. Ce débat juridique, en apparence technique, a rapidement débordé sur le terrain institutionnel.

Entre correspondances issues du sommet de l'État et rappels procéduraux de la Primature, les signaux envoyés aux acteurs économiques se sont révélés contradictoires. Résultat : coexistence floue de deux opérateurs, double exigibilité des frais de scanning dans les circuits douaniers, ralentissements et tensions sur les chaînes logistiques. Le Groupement des Entreprises du Cameroun (GECAM) et le SYNDUSTRICAM ont dénoncé des surcoûts jugés insoutenables : surestaries, retards, risques de rupture d'approvisionnement et pression inflationniste. Un élément, toutefois, interroge la méthode. Lors de la réunion d'ultimatum convoquée par le GECAM, le principal mis en cause dans la crise, pourtant membre actif de l'organisation patronale n'a pas été convié à la table des échanges. Cette absence a nourri le sentiment d'un dialogue tronqué et d'une séquence où la concertation institutionnelle cède le pas à des rapports de force plus feutrés. Dans un dossier aussi stratégique, l'exclusion d'un acteur central alimente les soupçons de manœuvres administratives

peu lisibles et renforce l'impression d'un appareil décisionnel fragmenté. Or, le port de Douala-Bonabéri concentre l'essentiel des flux commerciaux du pays et sert de corridor logistique à plusieurs États enclavés de la sous-région. Chaque jour d'instabilité dépasse donc le cadre d'un litige entre un établissement public et un prestataire privé. Il affecte directement la compétitivité nationale, la crédibilité régionale et l'attractivité du pays auprès des investisseurs.

Au-delà des chiffres, la crise pose une question de souveraineté. Le scanning n'est pas qu'une prestation logistique ; c'est un outil de contrôle des frontières, de sécurisation des cargaisons et de lutte contre la fraude. En l'absence d'une ligne claire et cohérente, la chaîne de commandement se brouille, la sécurité juridique s'effrite et la perception d'un État hésitant s'installe.

Le risque est double : voir le contentieux s'enlisier dans un arbitrage international long et coûteux, tout en laissant l'économie réelle absorber les chocs successifs. Pour les entreprises, l'urgence n'est plus de trancher la querelle contractuelle, mais de restaurer la fluidité et la prévisibilité des opérations.

La crise du scanning agit ainsi comme un test de maturité institutionnelle. Elle rappelle qu'un port n'est pas seulement une infrastructure ; c'est un levier de souveraineté et un baromètre de la cohérence de l'action publique. Tant que l'État ne parlera pas d'une seule voix sur ce dossier stratégique, le principal poumon économique du pays restera sous tension.

Emmanuel Um

INÉGALITÉS NUMÉRIQUES

MTN : internet à deux vitesses

Chez MTN, l'inégalité des prix saute aux yeux. Au Bénin, 2 000 FCFA suffisent pour 8 Go pendant 15 jours. Au Cameroun, 4 000 FCFA permettent à peine 3 Go par mois. Derrière ces écarts, des choix stratégiques, des contraintes économiques et la question centrale de la régulation.

Un coup d'œil aux forfaits révèle un contraste saisissant. Pour 2 000 FCFA, le Béninois dispose de 8 Go pour 15 jours. Au Cameroun, il faut 4 000 FCFA pour 3 Go sur un mois. La différence se creuse sur les forfaits plus volumineux : 15 000 FCFA pour 60 Go au Bénin, contre 40 000 FCFA pour 75 Go au Cameroun. Rapport prix/volume : le Bénin offre un internet plus généreux et plus abordable.

Pour les consommateurs, ces écarts ont un impact concret. Au Bénin, les ménages peuvent naviguer, télécharger ou suivre des formations en ligne sans se ruiner. Au Cameroun, l'accès au numérique devient un luxe : chaque Go supplémentaire

pèse sur le budget, et l'inclusion digitale s'en trouve freinée. Les PME et start-ups, dépendantes de la connectivité pour leurs activités, pâtissent également de tarifs élevés qui augmentent leurs coûts opérationnels.

Alors, que justifie une telle divergence ? MTN invoque souvent le coût des infrastructures, la densité du réseau, la concurrence locale et le pouvoir d'achat moyen. Mais ces arguments suffisent-ils à expliquer un doublement des tarifs ? Les différences fiscales, taxes sur la consommation et redevances locales peuvent aussi peser, tout comme la stratégie commerciale propre à chaque marché. Pourtant, pour l'utilisateur, l'opacité des critères alimente frus-

tration et scepticisme.

Face à cette situation, le rôle des régulateurs devient central. Leur mission : garantir transparence, équité et protection des consommateurs. Au Cameroun, comment assurer que les prix restent justes et proportionnés ? Pourquoi accepter que le même opérateur applique des tarifs quasi doublés selon le pays ? La question dépasse MTN : elle touche à la crédibilité des institutions et à l'accès équitable au numérique.

L'internet n'est plus un simple service : c'est un outil d'éducation, de travail et de participation économique. Les régulateurs, en concertation avec les opérateurs, ont la responsabilité d'en faire un bien accessible, et non un luxe réservé à ceux qui peuvent payer. Tant que les écarts persistent, l'Afrique verra ses citoyens surfer à des vitesses très inégales sur la route du numérique.

MTN : BÉNIN vs CAMEROUN

Comparatif forfaits internet (extrait)

BÉNIN

Forfaits Internet

2 000 F CFA	8 Go	15 jours
5 000 F CFA	20 Go+	30 jours
15 000 F CFA	60 Go+	30 jours

CAMEROUN

Mobile Surf

4 000	3.0 Go	1 mois
8 000	9.2 Go	1 mois
40 000	75.0 Go	1 mois

Même opérateur, offres très différentes selon le pays.

COMPÉTITIVITÉ

Le port de Douala attire l'émirati AD Ports

Malgré les blocages autour du scanning portuaire, le port de Douala attire un investissement stratégique de 73 millions d'euros. AD Ports rejoint un consortium pour un terminal de vrac sec, renforçant la position du hub camerounais face à Pointe-Noire et aux autres ports d'Afrique centrale.

Le port de Douala confirme son rôle stratégique en Afrique centrale. Dans un contexte où la modernisation et la fluidité des corridors logistiques deviennent cruciales, AD Ports, acteur émirati de premier plan, s'associe à Africa Ports Development (APD) pour développer un terminal de vrac sec sous concession de 30 ans.

Le consortium détient 60 % de la société d'exploitation, APD 40 %. L'investissement initial : 73,4 millions d'euros, soit 87,1 millions USD. La première phase, prévue entre 2026 et 2028, comprend deux postes d'amarrage et 450 mètres de quai, avec une capacité annuelle de 4 millions de tonnes de marchandises en vrac sec : clinker, gypse, engrais et céréales.

Le projet dépasse la simple construction de quai. Il prévoit la réalisation de voiries, d'une voie ferrée, de pipelines pour le gaz et d'un système moderne de lutte contre les incendies. Une centrale électrique et des voies de contournement compléteront l'ensemble, visant à fluidifier le trafic des gros porteurs et à moderniser le port dans son ensemble.

Pour le Cameroun, ce terminal est une réponse directe à la concurrence régionale et aux défis opérationnels. Douala reste la principale porte d'en-

trée maritime du pays, assurant la majorité des importations en vrac et desservant les marchés enclavés de la sous-région. Selon AD Ports, le nouveau terminal renforcera les chaînes d'approvisionnement régionales et optimisera le traitement des flux essentiels, malgré les tensions récentes autour du scanning portuaire qui ont ralenti certaines opérations.

Le projet s'inscrit également dans une stratégie régionale plus large. Pointe-Noire, en République du Congo, partage l'arrière-pays de Douala et cible les mêmes marchés, notamment la République centrafricaine et le Tchad, ce dernier cherchant à diversifier ses chaînes logistiques. Déjà en 2023, AD Ports avait obtenu une concession pour développer un terminal polyvalent à Pointe-Noire, signe de sa volonté d'expansion dans la sous-région.

Analystes et acteurs logistiques considèrent ce projet comme un signal fort. Il illustre la capacité du port de Douala à attirer des capitaux internationaux, à moderniser ses infrastructures et à consolider son rôle de hub incontournable en Afrique centrale. La réussite de cette concession pourrait déclencher une nouvelle vague d'investissements portuaires au Cameroun et renforcer la compétitivité du pays dans le paysage logistique régional.

TRANSPORT & LOGISTIQUE

CAMRAIL muscle son parc ferroviaire

Quatre locomotives GL30 ont accosté le 6 février 2026 au Port de Douala-Bonabéri. Un nouvel investissement stratégique pour Camrail, filiale de Africa Global Logistics, qui entend consolider sa position de transporteur de référence dans la sous-région CEMAC.

Le parc ferroviaire camerounais poursuit sa modernisation. En provenance de Richards Bay, en Afrique du Sud, quatre locomotives GL30 ont été réceptionnées ce 6 février par les équipes de CAMRAIL, conduites par le Directeur général Pierre Ngon. Après les formalités de dédouanement, les engins rejoindront les Ateliers centraux de Bassa pour essais et réglages avant leur mise en exploitation commerciale.

Avec cette nouvelle acquisition, l'entreprise

renforce ses capacités opérationnelles, notamment sur le segment fret, stratégique pour l'économie nationale et les corridors sous-régionaux. Entre 2019 et 2026, CAMRAIL a intégré 13 locomotives à son parc, dans le cadre du deuxième Plan quinquennal d'investissements ferroviaires. Une dynamique qui s'accompagne du renouvellement progressif des voies et du renforcement des compétences techniques internes.

Au-delà de l'effet d'annonce, ces acquisitions traduisent une ambition industrielle claire : repositionner durablement le rail comme levier de compétitivité logistique. Dans un contexte de pression sur les coûts de transport et de saturation routière, le ferroviaire apparaît comme une alternative structurante pour les flux de marchandises, notamment vers le Tchad et la

République centrafricaine.

L'État du Cameroun, de son côté, s'est engagé dans l'acquisition de matériel roulant voyageurs ; 25 voitures auprès de CIM-SSRT et cinq modules autorails auprès du constructeur suisse STADLER, pour relancer le transport passagers et rééquilibrer l'offre ferroviaire.

A l'horizon 2029, l'ambition affichée par l'ancien management est claire : faire de CAMRAIL le transporteur multimodal de référence en Afrique centrale, avec au moins 40 % des volumes à destination du Tchad. Reste désormais à transformer ces investissements matériels en gains mesurables de parts de marché, de fiabilité logistique et de performance financière – condition sine qua non pour ancrer le rail au cœur de la stratégie économique camerounaise.

AGRO-INDUSTRIE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Sodecoton renforce le contrôle de ses huiles et points d'eau

Le 16 février 2026 à Yaoundé, la Société de développement du coton (Sodecoton) a signé un partenariat avec le Centre Pasteur du Cameroun pour la surveillance de ses huiles végétales et de ses sources d'eau. L'entreprise vise à sécuriser ses produits, protéger ses employés et aligner ses pratiques sur les standards internationaux.

Dans un contexte de pleine expansion, la Sodecoton franchit un nouveau cap pour garantir la qualité et la sécurité de ses produits. Depuis le 16 février 2026, la société confie au Centre Pasteur du Cameroun les analyses approfondies de ses huiles et de ses points d'eau sur l'ensemble de sa zone de production.

La surveillance couvre environ une centaine de sites, incluant dix sites principaux et quarante sites secondaires, utilisés par le personnel et pour les processus industriels. L'objectif est double : garantir que les huiles

mises sur le marché sont parfaitement sûres et que les conditions sanitaires dans les huileries répondent aux exigences actuelles. Selon le directeur général, Mohammadou Bayero, les laboratoires internes ne suffisaient plus face aux standards internationaux.

Le Centre Pasteur apportera son expertise technique en réalisant des analyses microbiologiques, biochimiques et physico-chimiques pour chaque lot d'huile. Cette démarche assure la conformité des produits aux normes de consommation et consolide la responsabilité sociale de l'entreprise.



Parallèlement, le suivi de la qualité de l'eau contribue à la protection de la santé des employés et à la prévention des risques industriels.

Le coût de ces analyses peut atteindre 3,2 millions de FCFA, un investissement jugé stratégique pour préserver la qualité, sécuriser la chaîne de production et renforcer la confiance des consommateurs. Ce partenariat dépasse la simple conformité : il illustre la volonté

de la Sodecoton de professionnaliser ses pratiques, d'ancrer sa démarche RSE et de positionner ses produits sur un marché national et international de plus en plus exigeant.

En capitalisant sur l'expertise du Centre Pasteur, l'entreprise consolide ainsi sa réputation et confirme sa stratégie d'innovation et de sécurité dans la filière agro-industrielle.

Dagoro Etroukan

CENTRAFRIQUE ÉCONOMIE RURALE ET STABILITÉ LOCALE

La transhumance, un test pour la gouvernance locale

Les incidents survenus le week-end des 7 et 8 février 2026 dans les villages de Kouwone et Kounang, dans la préfecture de Ouham-Pendé en république centrafricaine, replacent la transhumance au cœur des fragilités économiques locales. Au-delà des tensions communautaires, c'est l'organisation de l'espace productif et la protection des revenus ruraux qui sont en jeu.

Les violences enregistrées les 7 et 8 février 2026, ayant fait deux blessés graves aux environs de Bocaranga, ont servi d'électrochoc. Dès le 10 février, le sous-préfet a convoqué une réunion de sécurité rassemblant agriculteurs, éleveurs, autorités administratives et représentants des forces locales. Cette rencontre marque une tentative de réponse institutionnelle à une crise qui menace l'équilibre économique du territoire.

Car la transhumance, entamée officiellement début février avec l'ouverture de la campagne de pâturage 2026, constitue un pilier de l'économie rurale. Le bétail représente un capital mobile stratégique pour les éleveurs, tandis que les champs cultivés incarnent l'investissement annuel des agriculteurs. Lorsque les couloirs de passage ne sont pas respectés, les destructions de cultures se traduisent immédiatement par des pertes de revenus, une insécurité alimentaire accrue

et une contraction des échanges sur les marchés locaux.

Lors des assises du 10 février, un consensus s'est dégagé autour de la nécessité de réhabiliter et de délimiter les couloirs de transhumance avant la montée en intensité des déplacements prévue entre fin février et mars. La mise en place, annoncée pour la mi-février 2026, d'un comité technique de délimitation des zones agricoles et pastorales vise à prévenir les conflits d'usage des terres.

L'enjeu est économique autant que sécuritaire. Une mauvaise gouvernance foncière génère des coûts élevés : baisse de production, destructions d'actifs, représailles, ralentissement du commerce local. À l'inverse, une organisation claire de l'espace agropastoral réduit le risque, sécurise les investissements et protège le capital productif des ménages.

Autre point abordé lors de la réunion : la lutte contre la désinformation. Depuis janvier 2026, la circulation de rumeurs sur de pré-



tendues destructions massives de champs a contribué à alimenter la méfiance. Or, dans un contexte où la confiance conditionne les transactions et la coopération entre acteurs économiques, la propagation de fausses informations peut devenir un facteur d'instabilité durable.

Si les engagements pris le 10 février ne sont pas rapidement suivis d'effets concrets sur le terrain — balisage effectif des couloirs, sécurisation par les gardes champêtres, mécanisme de médiation permanent — la

campagne de transhumance 2026 pourrait accentuer les fractures sociales et peser sur la production agricole.

À Bocaranga, la séquence ouverte en février 2026 illustre une réalité plus large : la transhumance n'est pas seulement un défi pastoral. Elle constitue un test pour la gouvernance économique locale et la capacité des autorités à organiser la coexistence productive entre deux piliers essentiels de l'économie rurale.

Carmen Belinga

BOIS CAMEROUNAIS

La rente fragile des six essences dominantes

Malgré plus de 140 milliards de FCFA de recettes d'exportation en 2024, la filière bois du Cameroun repose sur une base étonnamment étroite : six essences concentrent 70 % de la production nationale. Une dépendance qui révèle un risque structurel, mais surtout un immense potentiel de diversification pour l'économie camerounaise et, au-delà, pour la CEMAC.



Le constat est sans équivoque. Selon le rapport d'évaluation à mi-parcours de la SNDS30 publié par le ministère camerounais de l'Économie au cours de l'année 2024, sur près de 300 essences forestières recensées dans le pays, à peine 60 font aujourd'hui l'objet d'une exploitation commerciale. Plus révélateur encore : six essences Ayous, Sapelli, Tali, Azobé, Okam et Fraké représentent à elles seules 70 % de la production nationale.

Cette concentration interroge. Car le bois demeure un pilier stratégique de l'économie camerounaise. D'après l'Institut national de la statistique, les exportations issues de la sylviculture et de l'exploitation forestière ont généré 140,4 milliards de FCFA en 2024 (environ 254,3 millions USD), en progression annuelle et constituant le deuxième meilleur niveau enregistré depuis 2019, après 2021. Le secteur figure ainsi parmi les dix principaux pourvoyeurs de recettes d'exportation du pays.

Mais cette performance masque une vulnérabilité structurelle : la dépendance à un nombre très restreint d'essences expose la filière aux chocs de demande internationale, aux fluctuations de prix et aux évolutions réglementaires des marchés européens ou asiatiques. À titre d'exemple, les sciages de Sapelli, dont le Cameroun est le premier fournisseur mondial selon le Comité de compétitivité, illustrent à la fois la compétitivité du pays et le risque d'une spécialisation excessive.

Pour les décideurs publics de la CEMAC, l'enjeu dépasse la seule statistique sectorielle. Il s'agit d'un

arbitrage stratégique entre rente immédiate et optimisation de long terme. Car derrière les six essences dominantes se cachent plus de 240 variétés peu ou pas valorisées. Leur exploitation raisonnée pourrait ouvrir de nouveaux segments de marché, stimuler la transformation locale et renforcer la résilience des recettes extérieures.

Dans un contexte où les États de la sous-région cherchent à diversifier leurs bases productives et à sécuriser leurs équilibres extérieurs, la filière bois offre un levier tangible. À condition d'investir dans la recherche forestière, la normalisation, la certification durable et la promotion commerciale des essences secondaires.

Le paradoxe camerounais est donc clair : un secteur performant, mais sous-optimisé. La question n'est plus celle du potentiel car cela est établi ; mais celle de la stratégie industrielle. Diversifier l'exploitation forestière ne relève pas seulement d'un choix technique ; c'est un impératif de politique économique pour consolider la position du Cameroun et, par ricochet, celle de la CEMAC sur les marchés internationaux du bois.

Yviline M. Douala

ANANAS

L'alerte rouge d'une filière à réinventer

Les chiffres ont valeur de signal d'alarme. Selon le rapport intitulé « Examen du marché des fruits tropicaux – Résultats préliminaires 2026 », publié le 28 janvier 2026 par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les exportations camerounaises d'ananas ont chuté de 84,3 % entre 2019 et 2025, passant de 2 459 tonnes à seulement 386 tonnes.

Institutionnellement signé par la FAO dans le cadre de son analyse annuelle des flux mondiaux de fruits tropicaux, le document souligne un décrochage rapide : le Cameroun est passé du 27^e au 37^e rang mondial des exportateurs en l'espace de deux ans.

Cette contraction ne relève pas d'un simple accident conjoncturel. Elle révèle une faiblesse structurelle de la filière. Les rendements nationaux plafonnent à environ la moitié de ceux du Costa Rica, leader mondial du secteur. Cette contre-performance technique alourdit les coûts unitaires et réduit la capacité à pénétrer les marchés à forte valeur ajoutée, notamment nord-américains. Le pays demeure ainsi dépendant de débouchés européens concentrés, principalement la France et la Belgique, ce qui accroît sa vulnérabilité commerciale.

Mais derrière la statistique se cache une opportunité stratégique. Chercher uniquement à reconquérir des volumes d'ananas frais exposerait le Cameroun à une concurrence frontale avec des producteurs hautement mécanisés et intégrés. La véritable marge de progression réside ailleurs : dans la transformation locale. Jus concentrés, ananas séché, conserves, purées, confitures, vinaigres, extraits aromatiques ou ingrédients destinés à l'industrie agroalimentaire régionale : ces segments offrent des marges supérieures, une meilleure stabilité des prix et une réduction des pertes post-récolte. Ils permettent surtout de capter davantage

de valeur ajoutée sur le territoire national.

Pour la CEMAC, l'enjeu est systémique. La sous-région importe encore massivement des produits agro-transformés qu'elle pourrait produire localement. Développer des unités industrielles autour de l'ananas contribuerait à la substitution aux importations, à la création d'emplois manufacturiers et à l'élargissement de la base fiscale. L'intégration régionale peut jouer un rôle d'amplificateur : harmonisation des normes sanitaires, facilitation du commerce intracommunautaire, mutualisation des infrastructures logistiques. La relance suppose toutefois des prérequis clairs : modernisation agronomique, accès au financement pour les PME agro-industrielles, structuration des producteurs en coopératives solides et amélioration de la chaîne du froid. L'État pourrait accélérer la dynamique via des incitations fiscales ciblées, la création de zones agro-industrielles spécialisées et des partenariats public-privé pour la logistique.

La chute des exportations d'ananas ne constitue donc pas seulement une contre-performance sectorielle. Elle met en lumière un impératif stratégique : passer d'un modèle centré sur l'exportation de produits bruts à une politique industrielle agricole intégrée. Pour le Cameroun et, au-delà, pour l'ensemble de la CEMAC, l'avenir de la filière se jouera moins sur le tonnage expédié que sur la valeur transformée.

YMD

AGOA 2026

Trump transforme l'accès au marché américain en levier de négociation

La reconduction jusqu'au 31 décembre 2026 du programme African Growth and Opportunity Act (AGOA) offre aux pays d'Afrique subsaharienne une année pour s'adapter à de nouvelles exigences. L'administration Donald Trump entend aligner le dispositif sur sa doctrine « America First » : l'accès au marché américain sera désormais conditionné à une ouverture des marchés africains aux produits américains, faisant de l'AGOA un instrument à la fois commercial et géopolitique.

Depuis 2000, l'AGOA permet aux pays africains d'exporter plus de 1 800 produits vers les États-Unis sans droits de douane. Pendant 25 ans, ce mécanisme a soutenu la diversification économique, la création d'emplois et l'intégration dans le commerce mondial, en particulier pour les secteurs textiles, agroalimentaires et miniers. Mais la reconduction décidée par la Maison-Blanche change la donne : pour continuer à bénéficier des préférences tarifaires, les pays africains doivent désormais faciliter l'accès aux produits américains sur leurs marchés.

Selon Jamieson Greer, représentant au Commerce : « L'AGOA du XXIe siècle doit offrir un meilleur accès au marché aux entreprises, aux agriculteurs et aux éleveurs américains, afin de tirer parti des avantages qu'elle apporte à l'Afrique et aux USA. » Cette conditionnalité traduit un passage d'un programme d'aide au développement à un véritable outil de négociation commerciale réciproque.

La modernisation de l'AGOA s'inscrit dans la doctrine économique de Trump : protéger les producteurs américains, réduire les déficits

commerciaux et renforcer le pouvoir de négociation des États-Unis. La Maison-Blanche travaille avec le Congrès et les agences concernées pour adapter les tarifs douaniers et réviser la liste des produits, et pays éligibles. Pour Washington, il ne s'agit plus seulement de soutenir l'Afrique, mais de garantir des avantages économiques tangibles aux entreprises américaines, notamment dans l'agroalimentaire, l'industrie manufacturière et la haute technologie.

Sur le plan géopolitique, certains pays africains, comme l'Afrique du Sud, connaissent des relations tendues avec Washington, en partie à cause de leurs liens économiques et politiques avec des puissances telles que la Chine, la Russie ou l'Iran. Dans ce contexte, les nations africaines doivent repenser leurs stratégies commerciales de manière collective. La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLE-CAF) pourrait ainsi devenir un levier puissant pour négocier de meilleures conditions et défendre les intérêts régionaux face à des partenaires internationaux exigeants.

Pour maximiser les bénéfices de l'AGOA,



l'Afrique doit également moderniser son économie : investir dans les technologies pour améliorer le commerce et la logistique, renforcer la compétitivité des exportations, développer des produits à forte valeur ajoutée et structurer des filières industrielles performantes. Ces mesures permettront de transformer les contraintes imposées par l'AGOA en véritables opportunités de croissance et d'intégration dans le commerce mondial.

À titre d'information : plus de 1 800 produits africains bénéficient de l'AGOA en franchise de droits, et plus de 5 000 produits africains ont déjà un accès préférentiel grâce au système général de préférences (GSP). L'AGOA avait expiré le 1er octobre 2025 avant sa reconduction. La Chambre des représentants avait initiale-

ment voté pour une reconduction de trois ans, mais le Sénat a finalement limité la durée à un an, soulignant les tensions sur les choix stratégiques et économiques de Washington. La reconduction de l'AGOA marque un tournant stratégique : d'un programme de soutien au développement, il devient un outil de partenariat conditionnel et stratégique, où performance économique locale et alignement géopolitique déterminent l'accès au marché américain. Pour l'Afrique, l'enjeu est clair : transformer ces nouvelles contraintes en opportunités, moderniser l'économie, renforcer la compétitivité des exportations et affirmer sa présence sur la scène commerciale mondiale.

Emmanuel Um

MARCHÉ DES CAPITAUX EN AFRIQUE CENTRALE

Renaprov Finance s'ouvre à la Bourse pour accélérer la transformation de la microfinance

Dans un contexte de quête de financement durable pour l'économie réelle en Afrique centrale, Renaprov Finance SA franchit une étape décisive en ouvrant son capital au public et aux investisseurs institutionnels. À travers une opération d'augmentation de capital et d'introduction à la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC), l'établissement de microfinance ambitionne de renforcer ses fonds propres, d'élargir son offre de crédit et de consolider sa gouvernance.

Dans une Sous-région où les entreprises peinent encore à mobiliser des financements de long terme, Renaprov Finance SA fait le pari du marché boursier pour soutenir sa croissance. L'établissement de microfinance camerounais lance une opération d'augmentation de capital de 8,4 milliards de FCFA, matérialisée par l'émission de 400 000 nouvelles actions au prix unitaire de 21 000 FCFA. Ouverte au public et aux investisseurs institutionnels du 15 décembre 2025 au 15 mars 2026, l'opération marque une étape majeure dans la trajectoire de l'institution, qui entend consolider sa position sur un marché de la microfinance en pleine mutation.

L'introduction en bourse permettra à Renaprov Finance de devenir le deuxième établissement de microfinance camerounais coté à la BVMAC, après La Régionale. Au-delà de la symbolique, l'opération vise un objectif stratégique. Celui de renforcer durablement les fonds propres afin de satisfaire aux exigences prudentielles, notamment le ratio de solvabilité minimum de 15 %

imposé aux établissements de microfinance de deuxième catégorie, tout en accroissant la capacité de financement de l'économie.

Une opération structurante pour la croissance

Les ressources levées serviront à élargir l'offre de crédit de Renaprov Finance, avec une diversification vers des financements à moyen et long terme, notamment dans l'immobilier, les infrastructures et les investissements productifs. Cette orientation stratégique vise à accompagner plus efficacement les entreprises, les ménages et les porteurs de projets, tout en réduisant la dépendance aux crédits de court terme.

Sur le plan capitalistique, l'opération entraîne une ouverture substantielle du capital à hauteur de 44,44 % au public, tandis que les actionnaires historiques conserveront 55,56 %. Cette redistribution devrait améliorer la gouvernance, renforcer la transparence et accroître la crédibilité de l'institution auprès des partenaires financiers, des investisseurs et des régulateurs. Elle marque également

une évolution vers des standards de gouvernance plus alignés sur les exigences du marché boursier.

L'opération est encadrée par un syndicat de placement conduit par Afriland Bourse & Investissement, aux côtés de placeurs agréés tels que BEMS Securities, Contacture Capital et Fedhen Capital. Les souscriptions seront centralisées, contrôlées et consolidées conformément aux règles du marché, sous la supervision de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF). Les investisseurs devront être dûment identifiés à l'aide de documents officiels, et les allocations seront effectuées selon des règles précises, avec une priorité accordée aux personnes physiques en cas de sursouscription.

Les actions, ordinaires et nominatives, conféreront aux souscripteurs des droits de vote, de participation aux bénéfices et des droits préférentiels lors de futures émissions. Les titres seront cotés à la BVMAC dans un délai maximal de 30 jours après la clôture de l'opération, renforçant ainsi la visibilité de l'institution sur



la scène financière régionale. Créé en 1996 sous l'appellation CASI, Renaprov Finance a connu une transformation progressive, passant du statut de coopérative d'épargne et de crédit en 2005 à celui d'établissement de microfinance de deuxième catégorie agréé en 2020. Cette trajectoire illustre une professionnalisation continue et une ambition de croissance structurée. Aujourd'hui, Renaprov figure parmi les acteurs notables du secteur, avec des encours de crédits et de dépôts significatifs, dans un marché dominé par les établissements de deuxième catégorie.

L'opération intervient dans un contexte de faible dynamisme de la BVMAC, qui peine à attirer de nouvelles entreprises. À fin 2024, seules six sociétés étaient cotées, et aucune

introduction n'avait été enregistrée cette année-là. Le succès de l'introduction de Renaprov Finance pourrait ainsi constituer un tournant pour la place boursière régionale et servir de catalyseur pour d'autres établissements de microfinance et entreprises de la sous-région souhaitant recourir au marché des capitaux.

En s'ouvrant à la bourse, Renaprov Finance affiche une ambition claire : mobiliser l'épargne publique pour financer l'économie réelle, renforcer sa solidité financière et inscrire sa croissance dans la durée. Une démarche qui s'inscrit dans la dynamique de modernisation du secteur financier de la CEMAC et qui pourrait contribuer à démocratiser l'accès au financement à long terme en Afrique centrale.

Carmen Belinga